

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ANNEE 2025

DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER COMPLET : SAMEDI 15 FEVRIER 2025

Nom de l'association :

Veillez cocher la case correspondant à votre situation :

- Première demande**
- Renouvellement d'une demande**

Le dossier complet doit être déposé :

Mairie de BASSILLAC & AUBEROCHE
750 Avenue François Mitterrand
BASSILLAC
24330 BASSILLAC & AUBEROCHE
Tel 05.53.54.42.01
accueil@bassillac-et-auberoche.fr

Merci de fournir une attestation de votre assurance « responsabilité civile ».

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

L'Association remet son dossier complet dans les délais indiqués.

Un contrôle des pièces est effectué par la commune en vue de délivrer un accusé de réception indiquant :

- Que le dossier est complet
- Ou que le dossier est incomplet et donne la liste des pièces manquantes à fournir.

RAPPELS :

- Un dossier déclaré complet ne vaut pas acceptation de la subvention
- Les avantages en nature doivent être déclarés
- Tant que le dossier n'est pas réputé complet, il ne pourra être étudié

Pour une première demande :

1. Les **statuts régulièrement déclarés**, en un seul exemplaire
2. La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, ...).
3. Un **relevé d'identité bancaire**, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire.**
5. **Les comptes approuvés du dernier exercice clos.**
6. **Le plus récent rapport d'activité approuvé.**

Pour un renouvellement :

1. **Les comptes approuvés du dernier exercice clos.**
2. Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, **s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale.**
3. La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée **si elle a été modifiée.**
4. Un relevé d'identité bancaire de l'association **récent**, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
5. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir de ce dernier au signataire.**
6. **Le plus récent rapport d'activité approuvé.**

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association	
Adresse siège social	
Adresse de correspondance, si différente du siège	
 Téléphone	
 Mail	
Union, fédération à laquelle est affiliée votre association	

Objet de l'Association :

.....
.....
.....

Présentation des actions de l'Association sur le territoire de la commune :

.....
.....
.....
.....
.....

Objet de la subvention :

- de fonctionnement
- évènement (merci de préciser l'objet/date/lieu/public/ budget de l'action) :

.....
.....
.....
.....

Votre association bénéficie-t-elle d'un label ? oui non

Si oui, merci de communiquer ici les noms :

du label :

de l'organisme qui l'a délivré :

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? oui non

Moyens humains de l'association :

Nombre total de salariés :
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)* :
Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés :€

* Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. A titre d'exemple, un salarié en CDI dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un salarié en CDD de 3 mois, travaillant à 80% correspond à 0,8 x 3 soit 0,2 ETPT. Les volontaires ne sont pas pris en compte.

Nombre adhérents/licenciés total de l'Association :

Dont femmes hommes

AGES	Nombre	Grille tarifaire
Moins de 18 ans		
19/25 ans		
26/39 ans		
40/65 ans		
+ de 65 ans		

Lieu d'habitation des adhérents/licenciés

Bassillac-et-Auberoche :

Autres communes :

III. DECLARATION DE VOS AVANTAGES MIS A DISPOSITION PAR LA VILLE

Bénéficiez-vous d'une mise à disposition d'un local ? Permanente Temporaire

Cette mise à disposition fait-elle l'objet d'une convention ? oui non

Date d'échéance :

Nom du local mis à disposition :

	Permanente	Temporaire
Salles :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gymnases :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stades :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Est-ce une occupation à usage exclusif ? oui non

Est-ce une occupation partagée ? oui non

Si oui, avec quelles associations :

L'association paie-t-elle un loyer ? oui (montant :.....) non

L'association paie-t-elle des charges ? oui (montant :.....) non

Sollicitez-vous la mise à disposition de matériels dans le cadre de vos activités ?

Si oui à quelle fréquence :

Type de matériel :

chapiteaux tables/chaises barrières sono éclairage panneaux

autre (préciser :.....)

Sollicitez-vous l'aide des services municipaux dans le cadre de vos activités ?

Si oui à quelle fréquence :

IV. COMPTE DE RESULTAT (N-1 si connu ou N-2) OBLIGATOIRE

V. BUDGET PREVISIONNEL OBLIGATOIRE

EXERCICE 2025

CHARGES	MONTANT (2) EN EUROS	PRODUITS (1)	MONTANT (2) EN EUROS
60 - Achat		70 - Participation	
Fournitures d'activités		Adhérents	
Fournitures d'entretien		Activités	
Divers			
61-62 Services extérieurs		74- Subventions	
Publicité		Etat	
Locations		Conseil Régional	
Entretien et réparation		Departement	
Assurance		Commune	
Documentation		C.A.F	
Divers (frais postaux, tél.)		Autres :	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunération des personnels		Dont cotisations	
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65- Autres charges de gestion courante			
Report Déficit		Report Excédent	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25/05/2018 et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous disposez aussi, sous réserve des limitations prévues par les textes, d'un droit à l'effacement, d'un droit d'opposition ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données.

Enfin, vous disposez d'un droit de retirer à tout moment votre consentement, en vous adressant à la mairie de Bassillac-et-Auberoche à l'adresse suivante ou en contactant le délégué à la protection des données :

ATD 24, 2 place Hoche, 24 000 PERIGUEUX ou dpd.mutualise@atd24.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) :

Représentant(e) légal(e) de l'association.....

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exacte et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;



Demande une subvention de : €

(Cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association)

Merci de joindre un RIB

Fait à :, le

Signature :

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.